COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 7.6.2022
COM(2022) 256 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Seizième rapport annuel (2021) sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Seizième rapport annuel (2021) sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

1. INTRODUCTION

Le règlement (CE) nº 389/2006[1] du Conseil (ci-après le «règlement relatif à l'aide»), qui sert de base à l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, impose de transmettre un rapport annuel au Conseil et au Parlement européen à cet égard.

2. PROGRAMMATION DE L'AIDE

Entre 2006 et la fin de l'année 2021, un montant de 623 millions d'EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l'aide. Le montant engagé en décembre 2021 pour le programme d'action annuel 2021 s'élevait à 30,7 millions d'EUR[2]. Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 a inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant une dotation annuelle stable. Le programme d'aide, qui vise à préparer et à faciliter, selon les besoins, la pleine application de l'acquis communautaire dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif après qu'une solution du problème chypriote soit intervenue, est néanmoins à vocation exceptionnelle et transitoire. Le règlement relatif à l'aide et le règlement (UE, Euratom) 2020/2093[3] du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel ont tous deux prévu une révision en cas de réunification.

3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif et où l'application de l'acquis est suspendue temporairement conformément au protocole nº 10 du traité d'adhésion. L'aide est mise en œuvre en gestion directe ou indirecte.

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. L'octroi de l'aide visée ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'une autorité publique autre que le gouvernement de la République de Chypre dans les zones. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l'exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d'aide financés par l'UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire pour fixer le cadre juridique de la mise en place de l'aide. Or, aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l'aide

[1] Règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque et modifiant le règlement (CE) nº 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction (JO L 65 du 7.3.2006, p. 5).

[2] Décision d'exécution de la Commission du 13 décembre 2021 portant adoption d'un programme d'action en faveur de la communauté chypriote turque pour l'année 2021 [C(2021) 8905].

[3] Règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (JO LI 433 du 22.12.2020, p. 11).

en faveur de la communauté chypriote turque. La gestion et l'atténuation du risque inhérent relèvent de la responsabilité de la Commission; parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des contrats et un soutien en faveur des bénéficiaires, des conditions de paiement révisées et une approche prudente quant à l'utilisation de garanties bancaires. L'aide comprend un appui important sous la forme de subventions, dont la gestion mobilise des ressources considérables.

Pour garantir des résultats, la communauté chypriote turque doit s'investir pleinement dans la préparation nécessaire à l'application de l'acquis en vue de lever la suspension prévue par le protocole nº 10, après le règlement de la question chypriote.

L'équipe du programme opère par l'intermédiaire du bureau d'appui au programme de l'UE (EUPSO) situé dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle effectif de Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille également des réunions, des séminaires et des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l'île, en les informant notamment sur le programme d'aide. De plus, l'infopoint de l'UE, qui est financé au titre du programme d'aide, organise une série d'actions de communication et de visibilité, qui incluent des informations relatives aux politiques, aux priorités et aux actions de l'UE en faveur de la communauté chypriote turque, et font la promotion de la culture européenne.

4. MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

4.1. Aperçu général

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l'aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île. En cas de règlement global de la question chypriote, le Conseil se prononce unanimement, sur la base d'une proposition de la Commission, sur les adaptations qu'il convient d'apporter au présent règlement.

En 2021, un certain nombre de projets ayant déjà fait leurs preuves se sont poursuivis, portant notamment sur des bourses d'études de l'UE et sur des mesures destinées à renforcer la confiance, en appui au travail du comité technique sur le patrimoine culturel et du comité des personnes disparues. Un mécanisme spécifique a continué de financer les initiatives des comités techniques bicommunautaires.

Les subventions restent une composante essentielle du programme. L'aide fournie aux secteurs économiques clés qui se préparent à un règlement de la question chypriote a été renforcée au moyen de projets axés sur le développement du secteur privé et des zones rurales ainsi que des ressources humaines. Les efforts ont été poursuivis pour accomplir des progrès tangibles dans l'éradication des maladies animales et la sécurité des aliments.

En avril 2021, la Commission a adopté deux actes juridiques: le règlement d'exécution (UE) 2021/591 enregistrant la dénomination Halloumi/Hellim dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées (AOP) et la décision d'exécution (UE) 2021/586 autorisant le commerce du Halloumi/Hellim de part et d'autre de la ligne verte une fois que les producteurs chypriotes turcs auront mis leurs normes de production en conformité avec celles que l'UE applique en matière de santé animale et de sécurité alimentaire. Depuis le 1er octobre 2021, seul le Halloumi/Hellim produit à Chypre selon la recette traditionnelle peut être commercialisé dans l'UE sous cette dénomination. Diverses mesures de soutien ont par la suite été annoncées dans le but de favoriser la mise en

œuvre du train de mesures concernant l'AOP Halloumi/Hellim au sein de la communauté chypriote turque.

La capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre l'acquis de l'UE de manière effective, après un règlement global de la question chypriote, présente encore des lacunes considérables. Toutefois, la communauté chypriote turque a continué de bien progresser dans un certain nombre de domaines et comprend mieux les défis.

La construction du réseau d'égouts de Famagouste, dont la Commission a résilié le contrat en décembre 2013, a continué de poser problème. Le litige avec l'entrepreneur précédent a fait l'objet d'un arbitrage et la procédure est toujours en cours. Parallèlement, un contrat a été conclu pour les travaux de réparation afférents, lesquels ont commencé.

La pandémie de COVID-19 a entravé la mise en œuvre du programme d'aide. La Commission a continué de veiller à ce que le programme soit maintenu malgré les circonstances et a pris des mesures d'atténuation pour garantir la poursuite des projets sans entrave. Un train de mesures d'urgence a permis d'apporter les fournitures médicales les plus urgentes, un soutien économique aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des conseils d'experts à la communauté chypriote turque.

À la fin de l'année, 191 contrats étaient en cours au titre du programme d'aide.

4.2. Progrès par objectifs

L'objectif global du programme d'aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration économique de l'île, l'amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l'UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis.

Les activités menées en 2021 aux fins de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l'aide sont décrites ci-dessous.

4.2.1. Objectif nº 1: développer et restructurer les infrastructures

Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a poursuivi la mise en œuvre du «mécanisme pour les infrastructures locales» (*Local Infrastructure Facility*, LIF) dans le cadre de conventions de contribution signées avec la Commission, au nom de l'UE, pour 23,4 millions d'EUR. Le mécanisme apporte un soutien à la préparation et à la mise en œuvre des investissements pertinents dans les infrastructures locales. En plus de 13 projets importants soutenus au titre du mécanisme LIF, l'année 2021 a également été marquée par l'achèvement d'un troisième appel à propositions optimisé pour les communautés locales, qui a donné lieu à quatre projets supplémentaires dans ce même cadre. En 2021, les travaux de construction du centre de coopération de Kormakitis ont débuté, tandis que le contrat de conception et de construction portant sur l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées de Morphou a été signé.

Dans le secteur de l'eau, les travaux de construction du nouveau collecteur d'eaux usées de Nicosie se sont achevés en novembre 2021. Ce projet consistait en la construction d'un collecteur de 13 km en vue d'acheminer les eaux usées de la région de Nicosie vers la station d'épuration bicommunautaire de Nicosie, qui est elle-même un projet financé par l'UE, achevé en 2013. Il permettra de réduire la contamination

des eaux souterraines et de protéger les ressources hydriques partagées de l'île tout entière.

Les travaux de remise en état des réseaux d'égouts de Famagouste ont débuté en juillet 2021, lorsque les conditions étaient favorables à une exécution concrète du contrat.

Les deux contrats de travaux modifiés, en vue d'un agrandissement de la décharge et d'une installation de dégazage de la décharge, qui représentent désormais un investissement de plus de 4,5 millions d'EUR dans le domaine de la gestion des déchets solides, ont bien progressé malgré la pandémie de COVID-19. Les modifications ont permis de produire jusqu'à 0,8 MW d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables (collecte, traitement et combustion des gaz de décharge). L'énergie électrique produite était censée alimenter le traitement durable des eaux usées de la décharge (lixiviats) issues de l'installation de traitement nouvellement mise en service.

Malheureusement, le bénéficiaire n'a pas réussi à exploiter l'installation de décharge, notamment la station d'épuration des lixiviats, comme prévu initialement. Bien qu'elle ait été mise en service en 2021, la station d'épuration des lixiviats a été fermée ultérieurement et est restée inutilisée pendant plus de dix mois. Ces circonstances ont inévitablement entraîné une baisse considérable de la rentabilité des investissements. La Commission s'emploie sans relâche à remédier à cette situation et à rétablir le fonctionnement de l'installation.

Le contrat de services de renforcement des capacités a introduit les principes de l'économie circulaire dans les pratiques de gestion des déchets au sein des communautés locales. Les travaux pour la mise en place de la première organisation à but non lucratif compétente en matière de responsabilité des producteurs pour le recyclage des déchets d'emballages ont commencé. Ce processus est en voie d'achèvement. Dans le cadre de cette initiative, les agriculteurs de la région ont expérimenté avec succès et mis en pratique la réutilisation des boues provenant de la station d'épuration des eaux usées de Nicosie.

Conformément au plan de gestion intégrée des déchets solides financé par l'UE, des subventions aidant huit communautés locales à améliorer leurs infrastructures de gestion des déchets sont dans leur phase finale de mise en œuvre.

La capacité technique locale de surveillance de la qualité de l'environnement a été renforcée grâce à la rénovation du réseau de surveillance de la qualité de l'air et à la mise en place d'un laboratoire de référence pour la qualité de l'eau et des carburants. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air, qui a fonctionné à plein régime tout au long de l'année 2021, permet désormais de mesurer davantage de polluants dans un nombre croissant de sites.

4.2.2. Objectif nº 2: promouvoir le développement social et économique

Le programme d'aide a continué de mobiliser des fonds pour répondre aux besoins les plus urgents recensés par le secteur de la santé pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Il a en outre permis de débloquer une enveloppe d'urgence économique d'un montant de 11 millions d'EUR pour en atténuer les conséquences socio-économiques.

Le projet «Entrepreneuriat novateur et dialogue», mis en œuvre avec l'organisme NI-CO (Northern Ireland Co-operation Overseas), a été le principal moyen de contribuer

à lutter contre les effets économiques négatifs de la pandémie. Un montant total de 7,2 millions d'EUR a été affecté au programme de subventions «Sauvegarde et création d'emplois», qui permettra à 86 microentreprises et petites entreprises florissantes de bénéficier d'un financement d'une valeur maximale de 60 000 EUR.

Dans le domaine du développement rural, un projet d'assistance technique portant sur des services de conseil agricole a été prolongé et prendra fin en janvier 2024. Il vise à soutenir les agriculteurs chypriotes turcs dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de services de conseil agricole, qui permet aux conseillers locaux de bénéficier de conseils, de formations et d'un renforcement de leurs capacités.

En vue de favoriser la mise en œuvre du train de mesures concernant l'AOP Halloumi/Hellim, une intervention clé dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la prévention des crises, d'un montant de 3,1 millions d'EUR, a été conclue en 2021. Le projet d'assistance technique vise à accélérer la mise en place de normes d'hygiène et de sécurité alimentaires conformes à celles de l'UE au sein de la communauté chypriote turque et à renforcer la capacité à faire face aux éventuelles crises liées aux maladies animales.

Par ailleurs, un projet d'assistance technique visant à renforcer les capacités des spécialistes vétérinaires en matière de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales a permis d'achever une deuxième série de prélèvements d'échantillons et de dépistages à grande échelle sur les animaux pour détecter les maladies prioritaires (brucellose et tuberculose). La Commission a fourni des analyses de laboratoire, des produits vétérinaires consommables ainsi que des services de prélèvement d'échantillons et de dépistage chez les animaux. Plus de 6 100 troupeaux et plus de 427 000 animaux (bovins, ovins et caprins) ont fait l'objet d'un prélèvement d'échantillons afin de dépister les animaux infectés et de procéder à leur retrait des exploitations. En conséquence, la prévalence de la brucellose dans la communauté chypriote turque est en baisse.

Le soutien de l'UE a en outre aidé à faire participer davantage de vétérinaires privés à la réalisation de prélèvements d'échantillons et de dépistages chez les animaux. Des équipements de laboratoire d'une valeur de près de 500 000 EUR ont également été fournis pour contribuer à accroître la portée et la fiabilité des tests dans les laboratoires de santé et d'analyse alimentaire.

Dans le secteur de l'éducation, un projet d'assistance technique destiné à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage a permis d'évaluer la situation du développement professionnel continu et d'analyser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein de la communauté chypriote turque. La Commission continue de poursuivre son objectif à long terme qui consiste à aligner l'éducation des enfants chypriotes turcs sur les bonnes pratiques internationales.

Le projet d'installation de laboratoires de science dans les écoles primaires pour un montant de 1,1 million d'EUR a été mené à bien. Le mobilier et les équipements ont été fournis et installés dans 48 écoles primaires. Un laboratoire ambulant, prenant la forme d'un bus spécialement équipé, a également été fourni au bénéficiaire. Diverses formations pratiques ont été organisées pour les enseignants du primaire qui donneront cours dans les laboratoires. Parallèlement, une mesure d'accompagnement a été lancée pour fournir des orientations sur l'utilisation appropriée et la durabilité des laboratoires. Les préparatifs se sont poursuivis dans le but de fournir des laboratoires aux écoles secondaires.

Bien qu'il ait été légèrement interrompu par la pandémie de COVID-19, le projet sur l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation professionnels s'est poursuivi dans les domaines sélectionnés de l'enseignement professionnel, dans le but d'améliorer l'employabilité des jeunes. Les bénéficiaires ont fait part à plusieurs reprises de leur satisfaction à l'égard des activités menées dans le cadre du projet et ont demandé que celui-ci soit prolongé de deux années supplémentaires.

Le programme de surveillance économique mené par la Banque mondiale a continué de fournir une analyse approfondie, une assistance technique ainsi que des propositions d'amélioration. Le programme a visé essentiellement l'analyse macroéconomique et le développement durable, l'environnement des entreprises et l'incidence de la réunification sur les échanges commerciaux, l'employabilité et les compétences, en mettant particulièrement l'accent sur l'émancipation économique des femmes et en fournissant une analyse approfondie de certains aspects de la production agricole.

Dans le domaine des statistiques, deux contrats ont été signés en 2021 pour créer une infrastructure informatique et garantir une assistance technique, dans le but d'améliorer la fourniture et la gestion des sources de données administratives par les entreprises. Ces projets s'accompagnent d'une aide ciblée fournie par l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de la Commission et par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Les projets s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus générale de l'UE visant à améliorer la production de statistiques au sein de la communauté chypriote turque.

4.2.3. Objectif nº 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile

Le comité des personnes disparues (CPD), soutenu par le programme d'aide au moyen d'une convention de contribution avec le PNUD, a poursuivi ses travaux sur le terrain et en laboratoire. Fin 2021, sur un total de 2 002 personnes disparues, le CPD avait exhumé 1 184 corps; 1 023 d'entre eux ont été identifiés génétiquement et restitués à leur famille. La pandémie et les conditions météorologiques extrêmement chaudes ont considérablement ralenti les fouilles en 2021, ce qui a amené les membres du CPD à poursuivre la mise en œuvre de leur stratégie d'excavation d'urgence en cas d'événements imprévus.

En décembre 2021, une nouvelle convention de contribution a été signée de manière à permettre le financement des activités du CPD en 2022, pour un montant de 2,6 millions d'EUR. Dans l'ensemble, au cours de la période 2006-2021, l'UE a fourni une contribution d'un montant supérieur à 30 millions d'EUR, ce qui représente 75 % du financement global versé au comité des personnes disparues au cours de cette période.

La protection du patrimoine culturel par l'intermédiaire du comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel a continué d'occuper une place essentielle dans les mesures prises en faveur de la réconciliation et de l'instauration d'un climat de confiance financées au titre du programme d'aide, avec 18 projets menés à bien en 2021. Au total, approximativement 22 millions d'EUR de fonds de l'UE ont été octroyés au programme du patrimoine culturel, ce qui a permis de conserver, de renforcer structurellement, de protéger ou de restaurer plus de 107 sites appartenant au patrimoine culturel de l'île.

Le mécanisme de soutien aux comités techniques bicommunautaires a continué de rapprocher les deux communautés et de résoudre les problèmes quotidiens des

Chypriotes. Malgré la pandémie, un certain nombre d'activités ciblées ont été mises en œuvre par les comités sur la culture, l'environnement, l'éducation et la santé.

Après la mise en œuvre fructueuse d'un programme pilote de bourses bicommunautaires par les United World Colleges (UWC), un nouvel accord a permis à dix étudiants chypriotes turcs et à dix étudiants chypriotes grecs de lancer le programme international de baccalauréat dans divers pays en 2021. Les mesures mises en œuvre par les UWC comprennent également des activités intercommunautaires de mobilisation des jeunes ainsi que de courtes formations visant à donner aux jeunes les moyens d'amorcer des changements positifs dans leurs sociétés.

Le soutien à la société civile s'est poursuivi en 2021. L'assistance technique relative à l'espace civique et destinée aux organisations de la société civile (OSC) a continué à permettre de renforcer les capacités des OSC, de promouvoir un environnement propice au développement de la société civile et de stimuler la mise en réseau et les actions conjointes avec les OSC chypriotes grecques et d'autres OSC de l'UE. Le volet consacré à la citoyenneté active de l'assistance technique relative à l'espace civique, également connu sous le nom de «Devenez civiques», a été révisé et favorisera les initiatives axées sur les droits et menées par les OSC et les militants.

Au total, 11 nouvelles subventions ont été octroyées dans le cadre du 7e programme «Société civile en action», principalement en faveur d'organisations de la société civile de petite taille ou de niveau local. La plupart des projets de l'appel précédent et de celui concernant la lutte contre la traite des êtres humains ont été menés à bien en 2021. Les autres sont à la dernière étape de leur mise en œuvre. Les bénéficiaires qui ont présenté une demande avec des partenaires bicommunautaires ont continué de collaborer avec leurs homologues chypriotes grecs.

En octobre 2021, l'association Human Rights Platform (plateforme des droits de l'homme) a commencé à utiliser concrètement sa subvention directe financée par l'UE. La plateforme assurera le suivi de la lutte contre la traite des êtres humains, des droits des réfugiés, des droits des personnes LGBTI+, de la participation des acteurs concernés, des conditions carcérales et de l'absence de torture et en rendra compte. Elle apportera également un soutien aux victimes et renforcera les capacités de la société civile en ce qui concerne les questions liées aux droits en général.

Dans le cadre du programme de subventions en faveur de la communauté locale, un abri destiné à accueillir les victimes de violences domestiques a été construit à Nicosie. Le projet a également contribué à sensibiliser la communauté chypriote turque aux démarches nécessaires pour obtenir de l'aide et à simplifier ces dernières.

4.2.4. Objectif nº 4: rapprocher la communauté chypriote turque de l'UE

La gestion du «programme de bourses de l'UE» est déléguée au British Council depuis l'année universitaire 2014-2015. L'enveloppe disponible au titre du dernier appel a permis de financer 136 bourses pour l'année universitaire 2021-2022. Ces bourses aident des étudiants entamant le premier cycle de leurs études, des étudiants diplômés effectuant un master ou un doctorat ainsi que des chercheurs et des professionnels à continuer de perfectionner leurs compétences linguistiques et professionnelles dans plusieurs pays de l'UE.

Depuis 2007, environ 2 000 bénéficiaires se sont vu octroyer une bourse qui leur a permis d'étudier dans plus de 100 lieux d'apprentissage au sein de l'UE, avec la participation de plus de 100 universités, dans 23 pays de destination dans l'UE et aux fins d'une formation dans plus de 20 professions différentes. Dès 2022, le British

Council sera remplacé par le Goethe Institute en tant que partenaire de mise en œuvre. Un accord a été conclu avec le Collège d'Europe afin de permettre à tout au plus trois Chypriotes turcs de bénéficier d'une bourse, pour autant qu'ils remplissent les critères d'admission.

L'infopoint de l'UE, géré par le bureau d'appui au programme de l'UE conjointement avec la représentation de la Commission européenne à Chypre, a atteint un niveau élevé de visibilité pour l'UE en 2021 grâce aux activités qu'il a menées à la fois en ligne et hors ligne. Il couvrait plus de 20 thèmes liés à l'UE, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, les violences sexistes, les droits des personnes LGBTI+, les droits des personnes handicapées, la désinformation ainsi que la santé et la sécurité au travail. Le pacte vert pour l'Europe a été mis en avant au moyen de webinaires sur l'énergie durable, l'efficacité énergétique, la prévention des incendies, l'ambition «zéro pollution», la gestion des déchets et les déchets d'emballages.

L'infopoint de l'UE a organisé 32 événements, dont une grande campagne de la Journée de l'Europe en ligne ainsi que 79 événements récurrents, notamment une série de concerts en ligne, la présentation de nouvelles langues européennes et des ateliers artistiques. Ces événements ont attiré plus de 15 000 participants. Une campagne d'information à grande échelle sur «un mode de vie sain pour tous» a été lancée et menée à bien. Enfin, 12 bulletins d'information et 9 infographies/publications ont été élaborés, 471 produits documentaires ont été diffusés et 289 articles de presse et 11 spots télévisés sont apparus dans les médias locaux.

L'activité sur la page Facebook «Abbilgi» confirme la popularité des actions menées avec 2 000 nouveaux abonnés en 2021, ce qui porte le nombre total d'abonnés depuis la création de la page à 22 812.

4.2.5. Objectifs nº 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l'introduction et à la mise en œuvre de l'acquis

L'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de la Commission (TAIEX) est utilisé pour concrétiser les objectifs n^{os} 5 et 6 du règlement relatif à l'aide et, par conséquent, il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l'acquis de l'UE une fois que la suspension de son application sera levée, à savoir dès que la question chypriote sera complètement réglée.

L'assistance a été maintenue en 2021 dans 12 grands chapitres de l'acquis. Le soutien TAIEX a été adapté avec succès à la configuration en ligne, ce qui a suscité un intérêt accru dans la quasi-totalité des secteurs. Au total, 147 événements TAIEX ont été organisés en 2021, soit une montée en flèche par rapport aux 49 manifestations de 2020. Outre les activités TAIEX habituelles, des efforts ont été consentis pour créer une base de données reprenant l'ensemble des textes juridiques rédigés grâce à TAIEX et pour améliorer la qualité des services de traduction et d'interprétation au sein de la communauté chypriote turque.

Une assistance régulière a été fournie par des experts TAIEX en matière de santé dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Cette assistance portait essentiellement sur les mesures de détection et d'atténuation, principalement les mesures de santé publique, une stratégie de dépistage efficace et des plans de vaccination. Les experts ont également contribué au renforcement des capacités des laboratoires et à la mise en place d'un réseau de notification en matière de pharmacovigilance au sein de la communauté chypriote turque.

Le soutien TAIEX aux échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte [règlement (CE) nº 866/2004] s'est poursuivi. Des experts indépendants mandatés par la Commission ont repris les inspections régulières des pommes de terre, du miel et du poisson frais en 2021.

4.3. Exécution financière (contrats et paiements)

4.3.1. Passation de marchés

La Commission a signé des engagements juridiques en 2021 dont le montant s'élève à 30 millions d'EUR, ce qui, compte tenu des contraintes en matière de ressources humaines et financières, des lacunes dans les préparatifs en vue de la future application de l'acquis et de la viabilité des projets, signifie que la réserve du montant des contrats a été éliminée.

4.3.2. Paiements

Les paiements en 2021 s'élevaient à 38 millions d'EUR (contre 41 millions d'EUR en 2020).

4.4. Suivi

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de suivi exercé par le personnel de la Commission est très élevé et passe par des contacts permanents avec les contractants, des visites sur place, des réunions de chantier et des réunions des comités de pilotage. L'assistance technique fournie par l'équipe de soutien pour les subventions a continué d'aider la Commission à assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention, tout en aidant les bénéficiaires à appliquer les règles de l'UE en la matière, y compris les règles concernant les procédures secondaires de passation de marchés.

De plus, la Commission met en œuvre des contrats dans le cadre d'une gestion indirecte. Les organismes responsables de la mise en œuvre, tels que le PNUD, le British Council et l'organisme NI-CO présentent des rapports à la Commission conformément aux accords-cadres respectifs. La Commission est étroitement associée au suivi quotidien de ces actions.

4.5. Audit et contrôles

Les recommandations du dernier audit que le service d'audit interne a réalisé en 2017 concernant des dispositifs de contrôle interne dans le domaine des marchés publics ont été pleinement mises en œuvre.

4.6. Évaluation

Le projet de suivi orienté vers les résultats a permis de poursuivre l'examen des actions sélectionnées et de dispenser les formations prévues sur l'amélioration des capacités de suivi interne des parties prenantes concernées. Les recommandations transmises par les experts sur les plans de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et de la durabilité sont actuellement intégrées dans les actions examinées ainsi que dans d'autres.

L'évaluation à mi-parcours du programme d'aide a été achevée en 2021. Elle avait pour objectif de fournir une appréciation globale et indépendante et de rassembler des éléments d'information concernant les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans le règlement relatif à l'aide au cours de la période 2013-2018. Selon les conclusions du rapport final, le programme d'aide peut être considéré comme présentant un intérêt particulier. Compte tenu des circonstances propres au contexte

dans lequel évolue la communauté chypriote turque, il constitue une initiative relativement fructueuse, apportant une valeur ajoutée de l'UE considérable.

4.7. Information, publicité et visibilité

Au total, 394 actions de visibilité et de communication ont été mises en œuvre en 2021, principalement en ligne en raison des restrictions liées à la COVID-19. La préparation de brochures sur la contribution de l'UE à la lutte contre la COVID-19 et sur le développement du secteur privé a progressé.

4.8. Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre

Des réunions se sont tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre, à la fois en ligne et en présentiel. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour vérifier les droits de propriété et faciliter les travaux des comités techniques bicommunautaires. La Commission se réunit régulièrement avec la représentation permanente.

5. CONCLUSIONS

La Commission continue d'apporter son soutien conformément au règlement relatif à l'aide afin de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque au moyen des actions qu'elle mène conformément aux six objectifs dudit règlement. Au cours de l'année 2021, l'aide est restée ciblée sur les domaines qui posent des problèmes particuliers en ce qui concerne le respect futur de l'acquis.

L'expérience acquise dans le cadre de l'aide antérieure et la maturité des projets continueront d'être prises en considération lors des futurs cycles de programmation. Les efforts continueront de viser à accroître les effets dans les domaines prioritaires au moyen d'actions moins nombreuses mais de plus grande ampleur.

La Commission est disposée à déployer des ressources, y compris au titre du programme d'aide, pour soutenir si nécessaire des négociations relatives au règlement de la question chypriote sous les auspices des Nations unies.